

## AVIS

RUR.22.780.AV-Nature

---

Demande d'agrément émanant de l'association  
Genévrier – Renouvellement de l'agrément de la  
Réserve naturelle Pierreux (Ferrières)

Avis adopté le 14/07/2022

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande

*Demandeur :* SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV  
*Structure consultée :* Pôle Ruralité - Section Nature  
*Type de dossier :* Demande d'agrément d'une réserve naturelle (extension et renouvellement)  
*Date de réception :* 04/07/2022 (mail) - 7/07/2022 (courrier)  
*Références :* Néant

### Avis

*Référence légale :* Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 17 juillet 1986 concernant l'agrément des réserves naturelles et le subventionnement des achats de terrains à ériger en réserves naturelles agréées par les associations privées  
*Délai de remise d'avis :* 45 jours  
*Préparation de l'avis :* Visioconférence du 12/07/2022

## AVIS

Après un examen du dossier sous rubrique lors de sa visioconférence du 12 juillet 2022 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" a remis un avis **favorable** à son propos. Il relève sa qualité et l'intérêt manifeste des différentes parcelles faisant l'objet de cette demande d'agrément. Ce type de dossier s'inscrit par ailleurs dans l'objectif affiché par le Gouvernement de mettre en œuvre progressivement, au cours de la législature, un réseau écologique fonctionnel grâce entre autres à la reconnaissance annuelle de l'ordre de 1.000 ha de nouvelles réserves naturelles.



Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »